

MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS

IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires français à l'appel à projets *Approches Innovantes III. Centres d'Excellence en Maladies Neurodégénératives*.
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :
<http://www.coen.org>
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RE>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Date de clôture
18/09/2017, 17 :00 (CET)

Points de contact à l'ANR

Responsable scientifique ANR
Sheyla MEJIA-GERVACIO
+33 1 78 09 80 14
sheyla.mejia@anr.fr

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION

En lien avec les différents défis sociétaux, l'ANR a développé des partenariats multilatéraux avec ses homologues européens. Ces actions sont complémentaires aux projets collaboratifs classiques des programmes cadres. Dans cette perspective, l'accent est mis sur un raisonnement pluriannuel de priorisation des activités européennes et d'articulation des outils nationaux et européens.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, et de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche (EER), l'ANR a décidé de s'engager au sein de CoEN.

L'objectif est de contribuer au financement des projets européens et internationaux, démontrant un haut niveau d'excellence scientifique, en soutenant la participation des équipes nationales.

CoEN est un programme conjoint dédié à la recherche sur les maladies neurodégénératives. Les maladies neurodégénératives concernées par l'AAP CoEN sont **l'Alzheimer et autres démences, le Parkinson et maladies apparentés, la sclérose en plaques, les maladies à prions, les maladies du motoneurone, la maladie de Huntington, l'ataxie spinocérébelleuse et l'atrophie musculaire spinale.**

L'objectif de cet appel est de financer des projets de recherche à fort potentiel novateur.

2. MODALITES DE SOUMISSION

Dans le cadre de l'appel les projets seront soumis en une étape.

Les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront respects le format suivant :

<http://www.coen.org/home.html>

Toutes propositions devront être envoyées par courriel en format **PDF** par le coordinateur à l'adresse suivante :

coen@headoffice.mrc.ac.uk

La date limite de dépôt des dossiers de propositions sur le site de soumission est fixée au **18 septembre 2017 à 17h (Europe Central).**

3. ELIGIBILITE

Pour être éligibles, les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.

Critères d'éligibilité propres à l'ANR :

L'ANR ne finance pas des essais cliniques.

- **Caractère complet**

La proposition doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission. Un modèle de proposition sera disponible sur le site de soumission ainsi que sur le site ANR. Aucun document n'est admis après cette date.

- **Thèmes de collaboration scientifique**

Une proposition doit correspondre à un thème de collaboration scientifique tel que précisé dans l'appel dont le lien est en page 1.

- **Caractère unique**

Une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre pré-proposition ou proposition soumise ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR. Le caractère semblable est établi lorsque les pré-propositions ou les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

Critères d'éligibilité qui s'appliquent dans le cadre de l'appel émanant de CoEN

Seuls les projets transnationaux seront financés. Chaque consortium devra désigner un coordinateur issu d'un Centre d'Excellence (voir texte d'appel à projets). Les consortia devront être composés **de minimum deux équipes de recherche**, provenant **au minimum de 2 pays différents** participant à cet AAP. Chaque projet doit choisir un coordinateur et un déposant principal par pays, chaque déposant principal pourra participer à une seule proposition dans cet AAP. L'ANR financera exclusivement les partenaires français des projets sélectionnés.

Le financement sera attribué pour une durée de **deux ans maximum et commencera début 2018**.

4. EVALUATION

Dans le cadre de cet appel, un comité évalue les propositions. La procédure de sélection comprend une unique étape de soumission et évaluation.

Les aspects formels de la proposition seront évalués par le secrétariat de l'appel (date de soumission, nombre des pays participant aux consortiums, etc). Les agences de financement seront en charge de l'éligibilité nationale.

Uniquement les propositions conformes au périmètre et aux thèmes de l'appel seront évaluées par les examinateurs scientifiques internationaux.

Les critères d'évaluation des propositions sont :

- **Caractère innovateur de la proposition et le potentiel pour faire évoluer l'état des connaissances**
- **Qualité Scientifique**
- **La valeur ajoutée de la collaboration et le plan de travail proposé**

Le secrétariat conjoint de l'appel communiquera les résultats de l'évaluation des propositions aux coordinateurs.

4.3 CLASSEMENT

Les propositions sont classées selon les résultats de l'évaluation. La sélection s'effectue sur la base de ce classement.

4.4 RESULTATS

Les projets sont financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation à concurrence de la capacité budgétaire des membres de CoEN

5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » : <http://www.anr.fr/RF>.

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.